

DA 468 - 14.04

**CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE AU PROFIT DES SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE SUR LA PARCELLE 2738, FE 21 - SISE ROUTE DE L'USINE-A-GAZ 16**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Début 2013, les Services industriels de Genève nous ont informés qu'ils projetaient d'alimenter en chauffage à distance l'immeuble situé au 17 chemin de l'Ecu depuis le réseau existant dans la route de l'Usine-à-Gaz en passant par la parcelle 2738, sise route de l'Usine-à-Gaz 16, propriété de la Ville de Vernier.

Par courrier du 21 mars 2013, ils sollicitaient officiellement l'autorisation de la Ville de Vernier de réaliser ces travaux, planifiés pour les mois de juillet et août 2013 et d'inscrire les servitudes y relatives à leurs frais.

Par courrier du 24 mai 2013, la Ville de Vernier a notamment autorisé les travaux susmentionnés et a répondu que, pour autant que les travaux soient exécutés conformément au plan et selon les règles de l'art, elle ne voyait pas d'inconvénient à ce qu'une servitude soit constituée en faveur des SIG sur la parcelle 2738.

Elle précisait enfin qu'une délibération administrative devrait être déposée devant le Conseil municipal à cette fin.

Il est à noter que les SIG bénéficient déjà de telles servitudes pour le passage des câbles électriques sur les parcelles voisines 467 (domaine privé communal) et 468 (domaine privé) sises route de l'Usine-à-Gaz 14 et 12.

Ainsi la Commune de Vernier constitue sur la parcelle 2738, sise route de l'Usine-à-Gaz 16, au profit des SIG, une servitude d'une largeur de 5 m. pour la pose, le maintien et l'entretien de canalisations souterraines (chauffage - électricité), dont l'assiette est représentée par le symbole G6 sur l'extrait de plan annexé, dressé par les SIG.

En contrepartie de la servitude susmentionnée, les SIG verseront à la Ville de Vernier, propriétaire de la parcelle 2738, une indemnité unique et forfaitaire de CHF 1'610.-, payable après l'inscription de la présente servitude au Registre foncier.

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Pierre RONGET  
Maire

Vernier, le 7 avril 2014

**DA 468 - 14.04**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à une

**CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE AU PROFIT DES SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE SUR LA PARCELLE 2738, FE 21 – SISE ROUTE DE L'USINE-À-GAZ 16**

Vu l'article 30, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'extrait de plan dressé par les SIG ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

**décide**

- 1 d'approuver la constitution sur la parcelle 2738, fe 21 du cadastre de Vernier, au profit des SIG, d'une servitude pour la pose, le maintien et l'entretien de canalisations souterraines (électricité), dont l'assiette est représentée selon le symbole G6 sur le plan dressé par les SIG ;
- 2 de comptabiliser l'indemnité unique de CHF 1'610.- sur le compte de fonctionnement 21.427 ;
- 3 de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature de l'acte relatif à cette opération.



# PLAN DE SERVITUDE



Services Industriels de Genève  
Services partagés / Cadastre des réseaux et géomatique  
Château-Bloch 2, chemin du / 1219 Le Lignon  
Case postale 2777 / 1211 Genève 2  
Téléphone : 022 420 85 81 / Fax : 022 420 98 20  
Internet : [www.mieuxvivresig.ch](http://www.mieuxvivresig.ch)

Notre ref. : dossier n°: 46-15.14.Ca  
Date : 20.11.2012

R.S. : \_\_\_\_\_

Commune : 46 / Vernier

Plan : 21

Echelle : 1:500

 G6 Electricité, Largeur = 5.00 m

